



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Réaménagement de la place du Champ de Mars en agora paysagère - Aubenas

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6) Infrastructure routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3km	Création d'une voirie de 130m assurant le rétablissement de la section de la rue Pargoire supprimée dans le cadre du réaménagement du Champ de Mars.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réaménagement de la place du Champ de Mars et du square Jean Mathon avec suppression de la rue Pargoire qui les séparent de sorte à créer un espace piéton paysager sur l'ensemble. Le parking actuel sur la place du Champ de Mars sera supprimé. La section de la rue Pargoire supprimée est rétablie à proximité afin de maintenir les circulations motorisées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet présente les objectifs suivants:

- Restaurer le Champ de Mars dans sa forme originelle en la reconnectant au square;
- Créer un parc urbain améliorant le cadre de vie des habitants et des autres usagers , notamment au travers d'un aménagement pensé pour accueillir le plus grand nombre d'albenassiens: jeunes, familles, anciens, etc. et devenir ainsi un espace public de mixité et de cohésion social;
- Contribuer à la revitalisation du cœur de ville commerçant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux classiques d'aménagements urbains d'espaces publics et de voirie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'espace public libéré de la voiture en stationnement disposera d'espaces piétonniers, d'espaces verts et de jeux pour enfants.

La rue Pargoire est dévoyée et mise à sens unique. Cela implique de modifier le plan de circulation du secteur en sollicitant la rue Grimaud à double sens actuellement, elle pourrait être mise à sens unique pour optimiser la circulation.

Une opération de création de parking souterrain est prévue à proximité pour maintenir l'offre actuelle de stationnement public.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le formulaire concerne le réaménagement d'une place publique et des infrastructures routières, qui ne font pas l'objet d'autorisation mais éventuellement d'une étude d'impact, enquête publique et déclaration de projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale :	8000 m2
Longueur de voirie à rétablir :	130 m
Largeur de voirie à rétablir	6,5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 62' 04" 12

Lat. 4° 38' 68" 61

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune d'Aubenas
(07200)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Dans la mesure où la Commune va construire un parking en ouvrage sous la place Olivier de Serres, à proximité direct de la place du Champ de Mars, afin de rétablir l'offre de stationnement supprimée sur cette place, on peut considérer que ces deux opérations distinctes font partie d'un même programme

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les usages actuels sont ceux d'espaces publics urbains:
 - voiries,
 - stationnements
 - square Jean Mathon.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune d'Aubenas:

- Approbation du P.L.U. : DCM du 24/06/2005
- Modification du P.L.U. : DCM du 26/09/2007
- Prescription de la révision du P.L.U. : DCM du 27/06/2008
- Arrêt du projet de la 1ère révision du P.L.U. : DCM du 22/12/2010
- Approbation de la 1ère révision du P.L.U. : DCM du 22/12/2011
- Prescription de la 1ère modification simplifiée : DCM du 20/06/2014
- Approbation de la 1ère modification simplifiée : DCM du 30/10/2014

Pour les rubriques 33° à 37°, le projet est concerné par une zone d'évaluation environnementale ?

Oui Non

Le projet est concerné par une zone UA
 La zone UA correspond à la zone urbaine dense du centre ville d'Aubenas, à vocat

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est en limite du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Elle figure comme ville porte de ce PNR.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou les cas échéant, en 2010, d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du Bruit dans l'environnement des infrastructures routières du réseau national de l'Ardèche ne s'applique pas sur le périmètre du projet. Les cartes stratégiques du bruit du département de l'Ardèche approuvées par arrêté préfectoral du 20/06/2014 indiquent que des sections de la route D104, situées au Sud du square Jean Mathon, dépassent les limites, avec un dépassement supérieur à 68dB(A) pour les cartes Lden et supérieur à 65dB(A) pour les cartes Lnight.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation de la rivière Ardèche sur la commune d'Aubenas, approuvé le 7/10/2005. Le site du projet reste hors des zones d'aléa et n'est pas concernée par les zones réglementaires.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site BASIAS ou BASOL recensé sur le site.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est: - La moyenne vallée de l'Ardèche et ses affluents à 2,1 km environ à l'Est du site (SIC). Il ne présente pas de lien fonctionnel avec le site du projet.
des monuments historiques ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les monuments historiques sont a proximité du site: Maison de Michel Veyrenc (019MH08); Maison du XVIe siècle (019MH07); Bâtiments aux abords de

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins en eaux seront assurés par le réseau d'eau potable existant pour: - l'arrosage des nouveaux végétaux, pour leur bonne reprise, - la réactivation de la fontaine historique avec une circulation d'eau formant animation et jeux d'eau pour les enfants en période estivale, - un point d'eau potable implanté sur l'agora.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le renforcement de la perméabilité des sols permettra la réalimentation de la nappe sans incidences particulières.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet respecte le terrain naturel mais des déblais seront à prévoir pour redonner sa forme originelle, en terre battue, à la place du Champ de Mars. Le maître d'œuvre incitera les entreprises au recyclage des matériaux extraits du chantier (bordure, béton, enrobé, etc.).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respectera la topographie du terrain naturel mais nécessitera quelques adaptations avec importations des matériaux de construction.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en zone urbaine mais concerne des espaces publics possédant une trame arborée majoritairement composée de platanes. Certains arbres présentent une qualité phytosanitaire médiocre voir mauvaise. Ces sujets seront alors abattus pour permettre la plantation d'arbres de grandes tailles et la création de nouveaux espaces verts. L'espace public offrira ainsi de nouveaux milieux refuges pour la faune (l'avifaune).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet reste hors des zones d'aléas inondation et n'est pas concerné par les zones réglementaires du PPRI de l'Ardèche. Il est classé en zonage faible pour l'aléa sismique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications de circulations ne sont pas de nature à engendrer des risques sanit
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'augmente pas le trafic aux abords du site. Au contraire, il l'atténue - la suppression du parking à ciel ouvert, le dévoiement des flux de la rue Pargoire (290véhicules/h) sur le Nord de la pla et les voiries du centre ville (rue Grimaud), sans augmentation significative. Le trafic de la RD104 figurant au PPBE reste inchangé. L'ambiance sonore sera donc similaire à celle habituellement observée au sein d'espaces publics (dialogues entre passant).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet s'accompagne de la restructuration de l'éclairage urbain mais reste cohérent avec l'ambiance urbaine du secteur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications des principes de circulation et de stationnement ne sont pas de nature à modifier les rejets de polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va redonner à la place du Champ de Mars un sol perméable ainsi que des nouveaux espaces verts. Les eaux de ruissellements hors chaussées pourront s'infiltrer, participant ainsi à limiter la surcharge des réseaux unitaires existants.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en une mise en valeur du patrimoine présent dans le centre ville ancien de la commune. Les travaux s'inscrivent dans un périmètre où une procédure archéologique a été engagée, avec la découverte de sépultures et de vestiges d'une chapelle des Cordeliers. Un arrêté de prescription de fouilles archéologiques est actuellement en attente.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site ne sera plus un lieu de circulation automobile et/ou de stationnement mais deviendra une zone d'agrément reconnectée à l'actuel square, où le piéton sera largement représenté. Le lieu permettra ainsi d'accueillir et rassembler les habitants de la commune mais aussi les nombreux passants.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne le réaménagement de la place du Champ de Mars en agora paysagère dont l'objectif est de redonner à la place sa forme originelle en la reconnectant au square existant entre autre. De plus, la création d'un parc urbain permettra d'améliorer la cadre de vie des habitants et des autres usagers tout en redonnant une place très marquée aux piétons dans le centre ville.

Les modifications ne sont pas de nature à générer des incidences négatives (pas d'évolution de l'ambiance acoustique, ni des émissions de pollutions, pas d'emprise sur des milieux naturels). De plus, le projet participe à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur avec, la conservation de certain arbre, le renouvellement des arbres abattus, la création de nouveaux espaces verts et l'aménagement d'un sol perméable. Ainsi, le projet ne porte pas d'enjeux environnementaux nécessitant une étude d'impact et une enquête publique.

Les problématiques d'insertion urbaines et des gênes potentielles en phase chantier ont été abordées durant la concertation proposée aux riverains.

Dans ces conditions, la réalisation d'une étude d'impact n'apportera pas de mesures supplémentaires ou d'analyses des effets complémentaires. Pour ces raisons, la présente opération devrait être dispensée d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Extrait du document d'urbanisme de la commune d'Aubenas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aubenas le, 17 Octobre 2016

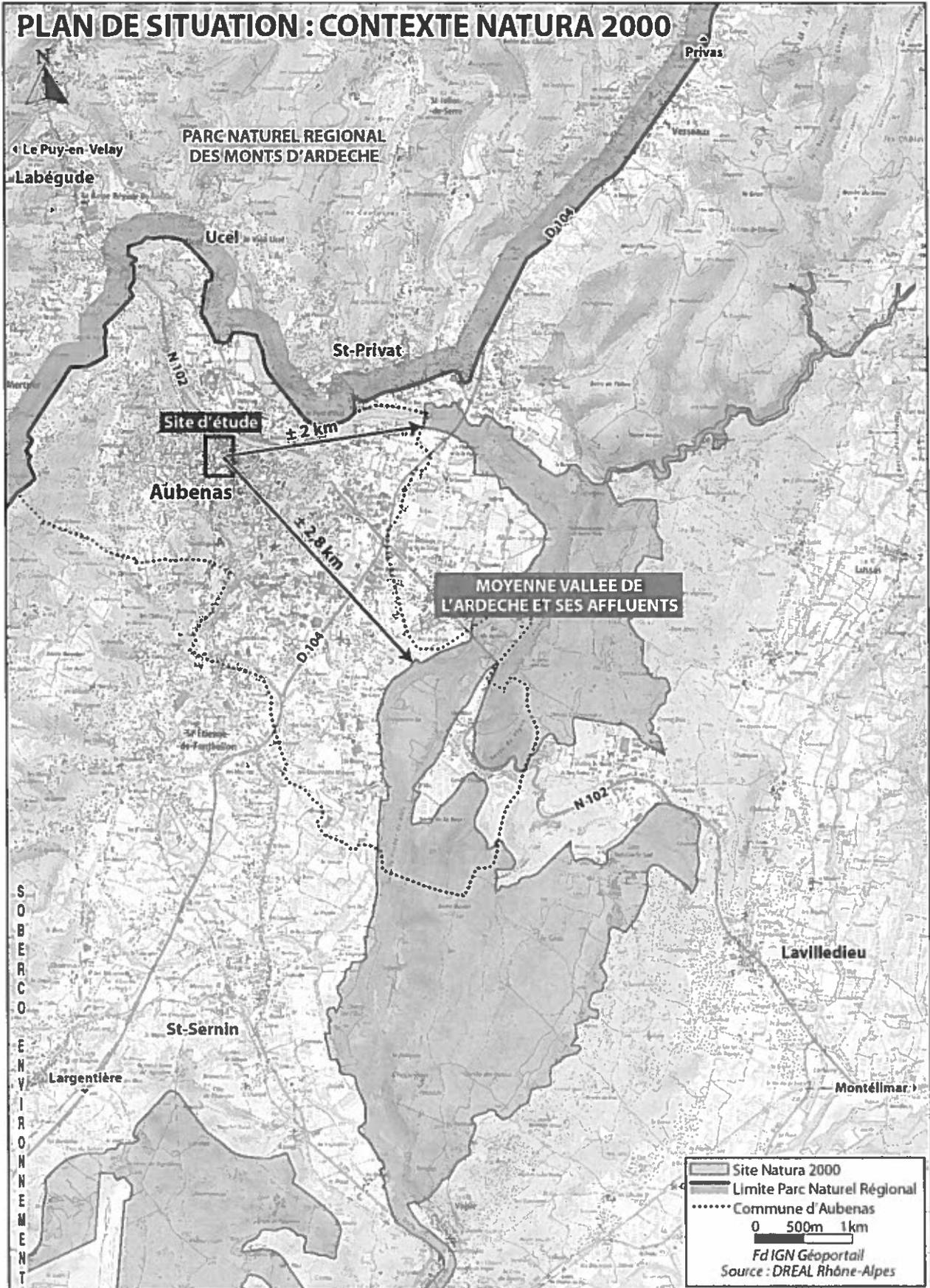
Signature



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

8. ANNEXES

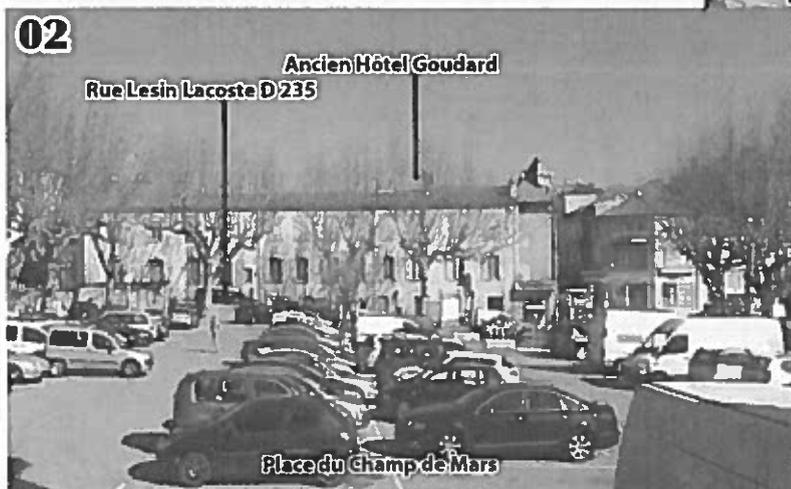
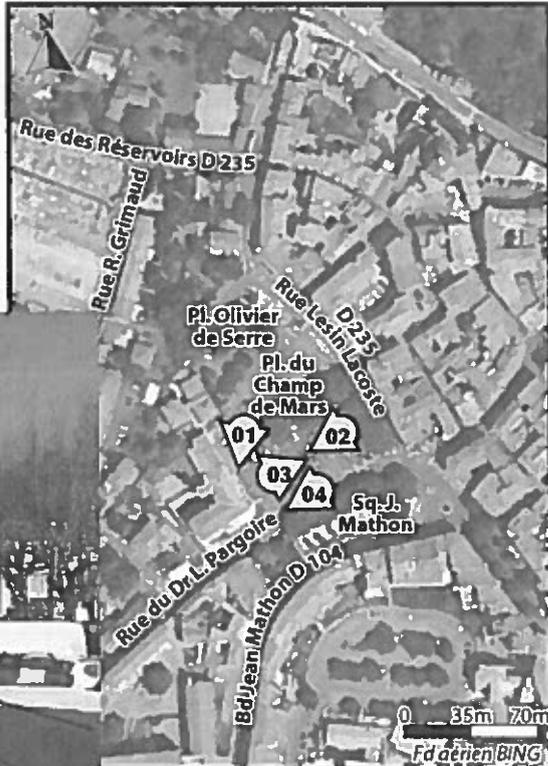
ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION 1/100 000 et 1/25 000



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES (02/2016)

PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ETUDE

Repérage des photographies

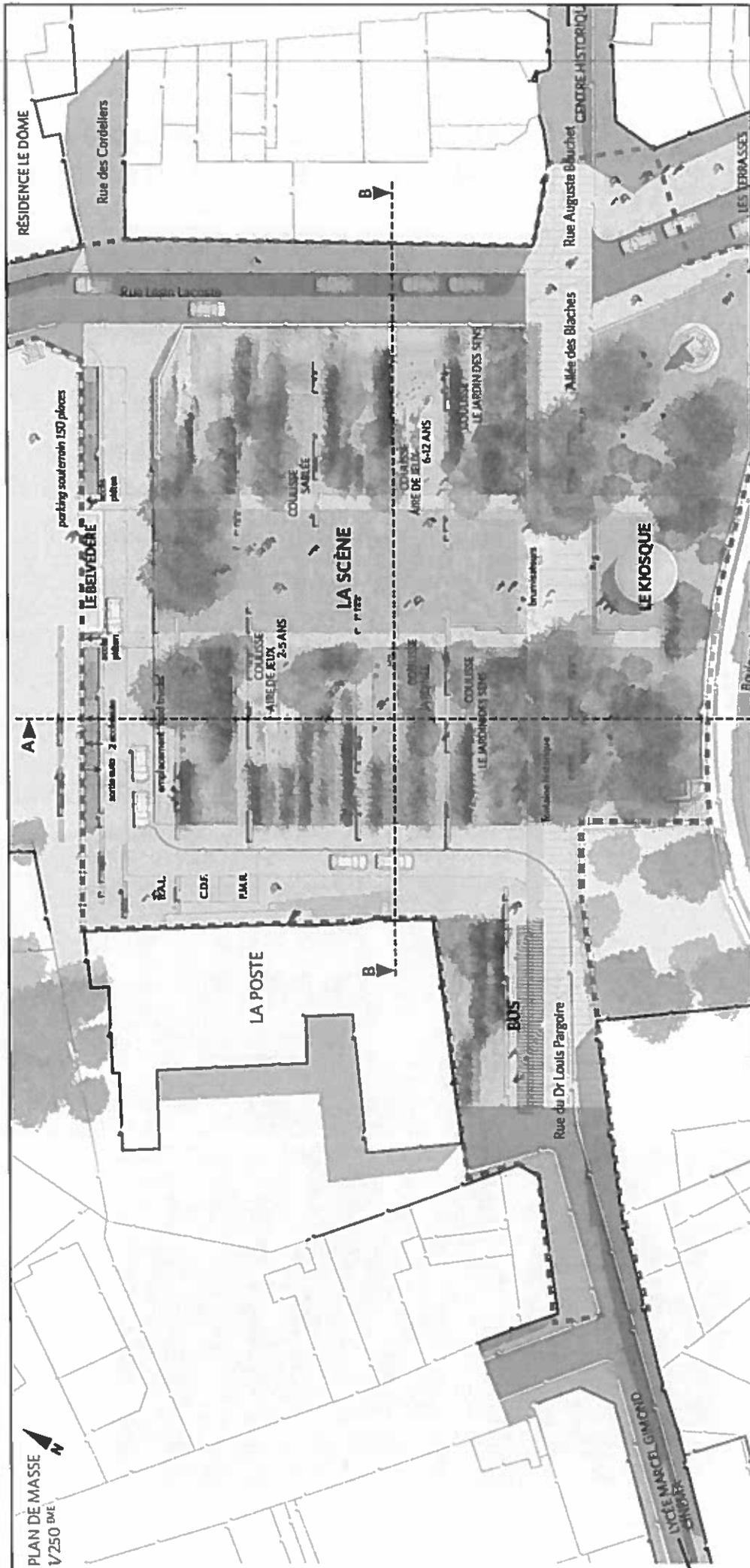


S
O
B
E
R
C
O
E
N
V
I
R
O
N
N
E
M
E
N
T

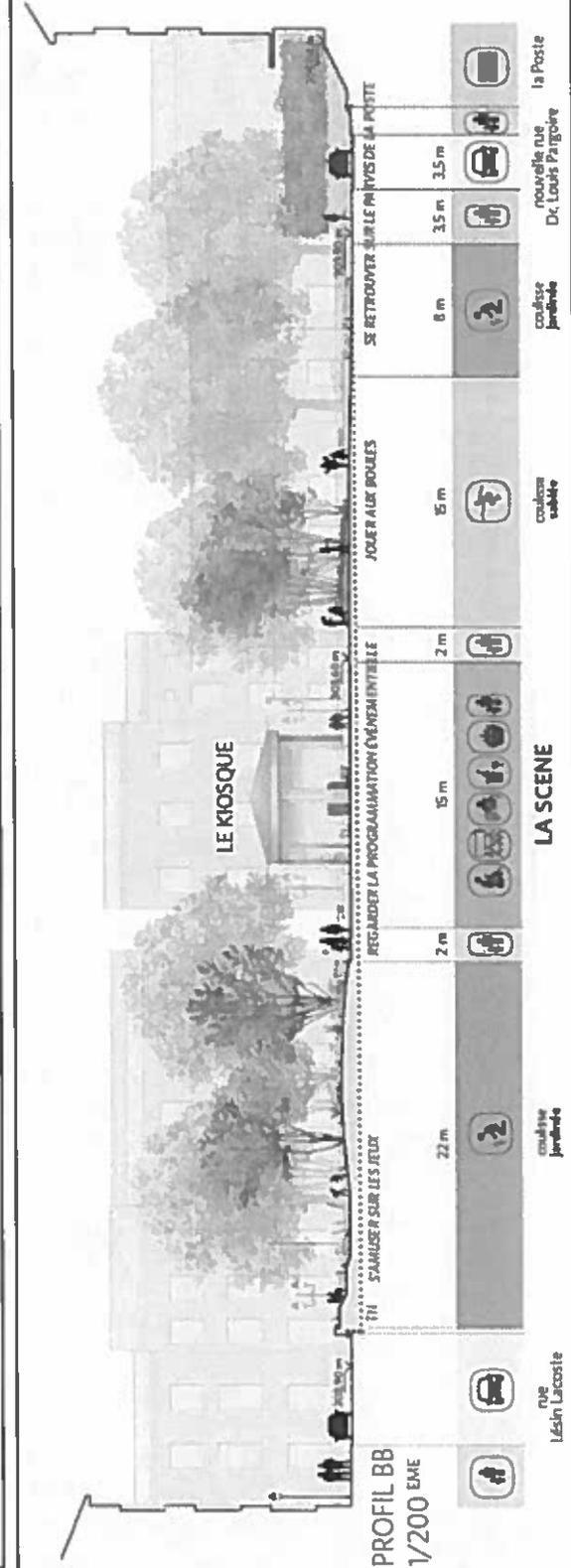
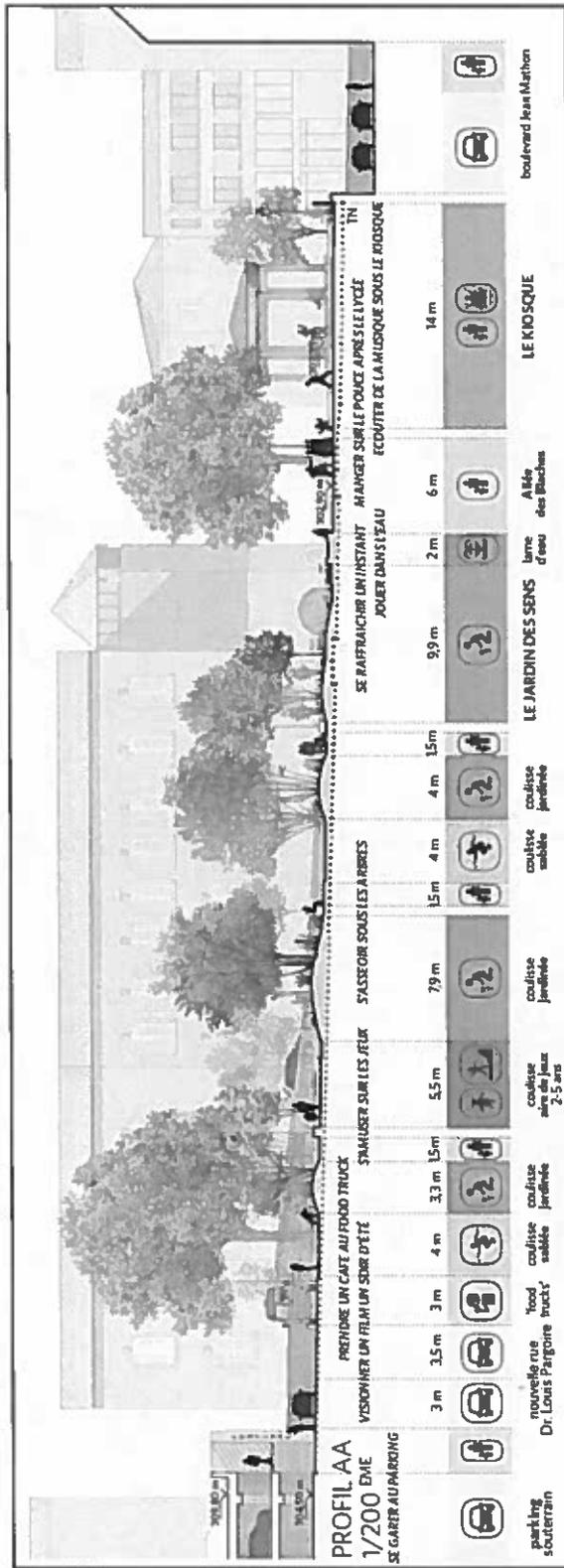
ANNEXE 4 : PLAN ET COUPES TECHNIQUES DU PROJET

Source : AP Management

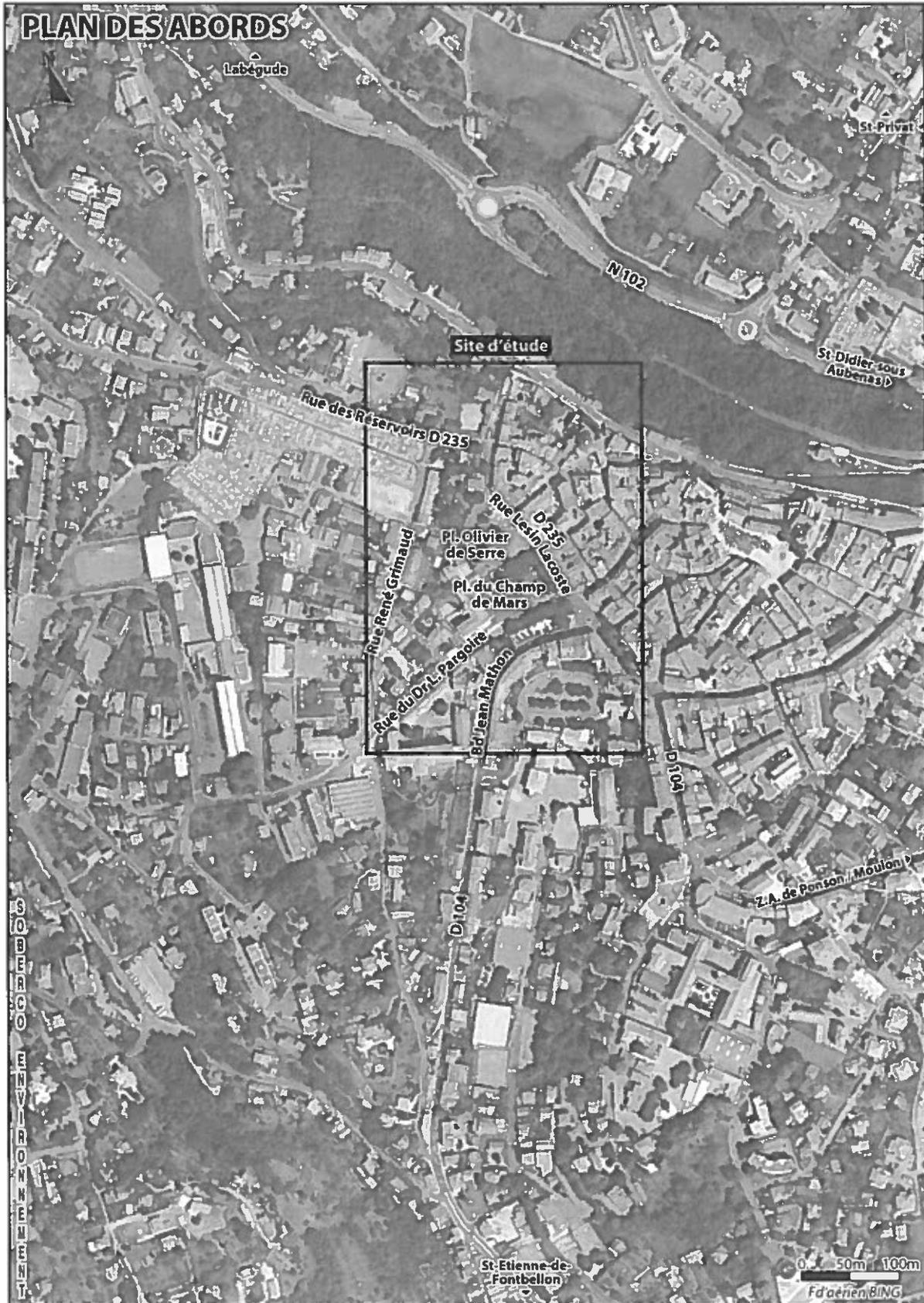
Plan de masse de l'agora paysagère



Coupes techniques de l'agora paysagère



ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



ANNEXE 6 : DOCUMENT D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AUBENAS

